



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 18 mai 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT Thise : Mme Laurence GUIBRET Vaivre-Arcier : M. Charles PERROT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, Y.M. DAHOUI, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSPERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, M.P. MARQUIS, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 6.2), J.M. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

**Mandataires :** C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, J.N. BESANCON

**Délibération n°2015/002799**

**Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant**

## Tramway - Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant

**Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président**

**Commission : Mobilités**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 AP-AE/CP « Réalisation de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT)	Montant de l'AP-AE : 228 M€ Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 % Montant du CP 2015 (AP+AE) : 39 755 130 € Montant de l'opération (en dépenses) : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur année 2015 : 1 998 152,28 €</li><li>• sur la période : 1 998 152,28 €</li></ul>

### Résumé :

Dans le cadre du marché de déconstruction et reconstruction du pont Battant au titre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé, par le biais d'un avenant n°1 de 1 998 152,28 €, d'augmenter la masse initiale des travaux, de tenir compte d'une prolongation de délai de réalisation et d'intégrer des prix nouveaux.

Par la présente proposition d'avenant n°1, le marché est augmenté de 1 998 152,28 € HT, soit une augmentation de 26,55 % par rapport à la valeur initiale.

Dans le cadre du marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant au titre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°1, avec le groupement titulaire du marché, composé de BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, BARUCH ET FILS SARL et VICTOR BUYCK STEEL CONSTRUCTION SA.

Le marché a été notifié le 2 décembre 2011 sur la base de l'offre de base pour 7 525 385 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- d'augmenter la masse initiale des travaux et prendre en compte la prolongation de délai correspondante,
- d'intégrer des prix nouveaux,
- de prolonger le délai contractuel,
- de préciser les modalités de facturation de la participation à la GED.

Par la présente proposition d'avenant n°1, d'un montant de 1 998 152,28 € HT, le marché est porté à 9 523 537,28 € HT, soit une augmentation de 26,55 % par rapport à la valeur initiale.

**A la majorité, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2015 :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 114

Contre : 10

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 29 MAI 2015

Pour extrait conforme,

Le Président

**Avenant n°1 au marché de déconstruction et reconstruction du pont Battant**  
**1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon**

**Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire**

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
4, rue Gabriel Plançon - La City  
25043 Besançon Cedex

Titulaires du marché :

**Cotraitant 1 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE S.A.**

*Établissement de Lille :*

1 Avenue de l'Horizon  
BP 29  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

*Siège social :*

Rue Pierre et Marie Curie  
BP 68195  
31681 LABÈGE CEDEX  
SIRET : 722 069 366 00242

**Cotraitant 2 - BARUCH ET FISCH SARL**

5 rue de Dorlisheim  
67560 ROSHEIM  
SIRET : 675 880 553 00036

**Cotraitant 3 - VICTOR BUYCK STEEL CONSTRUCTION SA**

Pokmoere 4  
B 9900 EEKLO  
BELGIQUE  
SIRET : BE 0437 365 179

Objet du marché : Marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant –  
1<sup>ère</sup> ligne de tramway.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 2 décembre 2011

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 17 mois dont 2 mois de préparation.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 7 525 385,00 € (offre de base – sans option)

Conformément à l'article 4.7 du CCAP et 15.4 du CCAG-TRAVAUX, une décision de poursuivre n°1 (ordre de service n°35) jusqu' à un montant de 7 984 437,27 € HT (+ 459 052,27 €) a été notifiée le 6 août 2013 ; une décision de poursuivre n°2 jusqu'à un montant 8 300 229,32 € HT (+ 315 792,05 €) a été notifiée par ordre de service n°43 le 9 janvier 2014.

Par ces deux décisions de poursuivre, le marché s'est poursuivi jusqu'à + 10,30 %.

Le présent avenant intègre les travaux, objets des décisions de poursuivre.

## **I. Objet de l'avenant**

### Modifications introduites par le présent avenant

#### 1. Augmentation de la masse initiale du marché et prise en compte de la prolongation de délai.

Des adaptations et de prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires au cours du chantier. Les thèmes concernés sont :

- travaux supplémentaires :
  - suivi des bâtiments,
  - intégration des Eurocodes,
  - travaux de réseaux supplémentaires (dans et hors ouvrage),
  - démontage des murs Vauban,
  - emmarchement granit,
- modification du projet
  - adaptation technique de l'ouvrage : culée sur pieux,
  - mise au point de l'interface voie ferrée / ouvrage d'art,
- rencontres d'obstacles imprévus :
  - obstacles et vides à l'arrière des culées,
  - crues à répétition du Doubs,
  - archéologie,
  - réseaux.

Ces modifications ont nécessité une prolongation du délai.

Au regard des prix nouveaux ci-dessous à intégrer, le coût supplémentaire de ces travaux et de la prolongation de délai correspondante est arrêté à **1 998 152,28 €**.

*L'annexe n°1 présente l'analyse des travaux effectivement réalisés (application des quantités réelles sur les prix du BPU, dûment complété par les prix nouveaux proposés ci-dessous), présentés par le titulaire, et leurs conséquences.*

#### 2. Intégration de prix nouveaux

Les prix nouveaux suivants sont créés pour traiter les prestations supplémentaires ou modificatives. Le bordereau de prix unitaires complémentaires, définissant la rémunération des prestations complémentaires présentées ci-dessus, est joint en annexe au présent avenant.

Famille	N° de Prix	Objet du Prix Nouveau	Unité	Prix Unitaire	Référence des Devis
<b>300</b>	<b>Démolition reconstruction des culées</b>				
	325.2	Réalisation contrepoids	Ft	146 200.00	PN20
	340	Comblement en béton de cavité culée C0	Ft	27 225.00	PN13
	345	Démontage parement Vauban RG	Ft	26 940.00	PN17
	355	Modification des Tirants dans culée	Ft	185 000.00	PN 15
	356	Vide annulaire des pieux	Ft	125 000.00	PN85
	357	Réalisation d'un corbeau pour maintient maçonnerie	Ft	36 350.00	PN6 Bis
	358	Découverte d'armature lors du forage des pieux à l'interface béton	Ft	34 102.00	PN24
	359	Etudes, amenée et repli matériel pour berlinoise	Ft	23 725.00	PN 76
	360	Mesure d'accélération sur Travaux contrepoids C1	Ft		PN22
	361	Hydrodémolition	Ft	37 000.00	PN5
	362	Perte d'outils et immobilisation	Ft	67 192.00	PN44
	363	Obligation de travailler depuis la rivière soumise aux crues	Ft	66 000.00	PN87
	364	Mesure d'accélération sur construction C0	Ft	9 800.00	PN90
<b>400</b>	<b>Réalisation du tablier</b>				
	416.1	platinas compensation AD	Ft	41 809.80	PN11 VBSC
	423.1	Ajout TS Hourdis	Ft	21 550.00	PN57
	426.1	PV au prix 426 - coffrage rail	Ft	10 375.00	PN55
	428	Modif dispositif assainissement	Ft	30 306.00	PN36
	429	Hourdis réalisé en 3 phases au lieu de 1	Ft	51 710.00	PN42
	430	Nettoyage du fond de réservation suite modificat° PL voie avant	Ft	4 000.00	PN59
	431	Pertrurbat° Accès RG	Ft	9 000.00	PN84
	432	Mise en place chapiteau et chauffage dalle pour réalisation de	Ft	41 500.00	PN65
	433	Accélération du travail en usine	Ft	44 622.00	PN VBSC
	434	Frais stockage Eecklo	Ft	68 500.00	PN VBSC
	435	Désorganisation transport	Ft	25 730.00	PN VBSC
	436	Désorganisation levage	Ft	20 000.00	PN VBSC
	437	Location supplémentaire passerelle de travail sur site	Ft	20 000.00	PN VBSC
	438	Reprise de peinture dans caisson sous AD	Ft	6 000.00	PNx2 VBSC
	439	3ième couche de peinture	Ft	35 497.92	PN5 VBSC
<b>500</b>	<b>Equipements</b>				
	520.1	Etanchéité Goujons	Ft	16 848.00	PN30,31
	583	Mise en place chapiteau et chauffage pour réalisation de l'étanchéité	Ft	19 000.00	PN29
	584	Mise en place d'une bavette néoprène sous JDC	Ft	4 580.00	PN70
	585	Joint silicone entre bordures granit	Ft	11 293.00	PN79
	586	Mise en place de barbacanes en zinc et renfort en tête de parement	Ft	2 850.00	PN69
	587	Immobilisation pb implantation lors de la réalisation des AD de voie	Ft	7 428.50	PNx1 VBSC
<b>600</b>	<b>Aménagement des abords</b>				
	614	Fourniture et Pose Chambre TIC	Ft	3 000.00	PN8

### Incidence financière de l'avenant

Les travaux, objets du présent marché, ont été déclarés achevés, avec et sous réserves le 23 novembre 2013 et réceptionnés le 10 janvier 2014.

Le présent avenant permet de traiter des prestations complémentaires, réalisées avant cette réception.

	Montant initial	Augmentation de la masse	Montant total
Montant € HT	7 525 385,00 €	1 998 152,28 €	9 523 537,28 €

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 998 152,28 €
- % d'écart cumulé introduit par l'avenant : **26,55 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre, y compris avenants n°1 :

- Montant HT : **9 523 537,28 € HT**

*NB : le taux de la TVA sera le taux en vigueur au moment de la réalisation des prestations*

### 3. Prolongation du délai contractuel

Conformément à l'ordre de service n°1, le début d'exécution du marché a été fixé au 5 décembre 2011. Le terme d'exécution du marché hors période de garantie était donc arrêté, conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement, à la date du 5 mai 2013.

Les événements générateurs des travaux supplémentaires ou modificatifs présentés ci-dessus ont nécessité une prolongation de délai de 6,8 mois.

Le terme de l'exécution du présent marché est donc reporté à la date du 29 novembre 2013 (fin des travaux effective le 23 novembre 2013)

### 4. Précisions sur les modalités de facturation de la participation à la GED

Afin de préciser les modalités de mise en œuvre de l'article 2.8 du CCAP relatif à l'utilisation de la GED « Gestion Electronique des Données », il est convenu que :

- l'accès à la GED est facturé aux entreprises 1/1000<sup>ème</sup> du montant du marché ; les montants correspondants seront retenus sur les décomptes du titulaire,
- en cas de cotraitance, les retenues relatives à la GED sont totalement appliquées sur le compte du seul mandataire ou sur le compte du groupement si celui-ci a créé un compte unique pour le marché.

Indépendamment des travaux facturés et de leur date de service fait, il est convenu que la date de service fait de la retenue relative à la GED est celle de présentation du décompte.

### 5. Application des dispositions initiales

Il n'est pas autrement dérogé au marché, de sorte que toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### 6. Recours ultérieurs

L'acceptation du présent acte vaut renoncement par le titulaire à recours pour tous les faits antérieurs au présent avenant n°1.

## ANNEXES

- Annexe 1 : Analyse des travaux effectifs et de leurs conséquences (quantités réelles appliquées aux prix) présentés par le groupement.
- Annexe 2 : Bordereau de prix unitaire et forfaitaire complémentaire
- Annexe 3 : Sous-détails de prix complémentaire.

### **II. Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

<b>Nom, prénom et qualité du signataire (*)</b>	<b>Lieu et date de signature</b>	<b>Signature</b>

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### **III. Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

A....., le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)